

**NETTOYANT RADIATEUR
IT107**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 1/9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nettoyant Radiateur

UFI : ATUT-N5N2-U006-AADE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Nettoyant pour systèmes de refroidissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IRONTEK SAS

37 Lotissement industriel de la Gare,
83500 La Seyne-sur-Mer
FRANCE

contact@irontek.fr

www.irontek.fr

Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P501

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

NETTOYANT RADIATEUR
IT107

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 2/9

 Mention
 d'avertissement:
 Pictogrammes:

Attention


2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

 Acides organiques et anorganiques
 Protecteur anti corrosion
 Détergent.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique			10 - < 15 %
	226-218-8		01-2119488633-28	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H412			
5949-29-1	Acide citrique			1 - < 5 %
	201-069-1		01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
5329-14-6	226-218-8	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique	10 - < 15 %
	par voie orale: DL50 = 3160 mg/kg		
5949-29-1	201-069-1	Acide citrique	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5400 mg/kg		

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Oter aussitôt les vêtements, chaussures et chaussettes souillés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**NETTOYANT RADIATEUR
IT107**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 3/9

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
Consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet irritant sur la peau : Effet irritant et caustique.
En cas de contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves.
En cas d'ingestion: Nocif. Effet irritant et caustique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes suivants peuvent se manifester:
Toux. Nausée. dyspnée. Douleurs abdominales.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction. Sable. mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de soufre (SO₂). Oxydes nitriques (NO_x). Ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée ne doit pas se répandre dans les canalisations. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**NETTOYANT RADIATEUR
IT107**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 4/9

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Alcalis (bases).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PORTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide, limpide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	inodore
Modification d'état	
Point de fusion/point de congélation:	< 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	0,5 - 2,5
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	facilement soluble.
Densité (à 20 °C):	1,07 g/cm ³

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

NETTOYANT RADIATEUR
IT107

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 5/9

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

dioxyde de soufre (SO₂), oxydes nitriques (NO_x), Ammoniac.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique					
	orale	DL50 mg/kg	3160	Rat		
5949-29-1	Acide citrique					
	orale	DL50 mg/kg	5400	souris.		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

NETTOYANT RADIATEUR
IT107

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 6/9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	70,3	96 h	Pimephales promelas	
5949-29-1	Acide citrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	440 mg/l	96 h	Leuciscus idus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	425 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1535	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Le produit est Acide. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

Le produit est Acide. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
ACIDE SULFAMIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

NETTOYANT RADIATEUR
IT107

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 7/9

Étiquettes: 8



Code de classement: C1
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 80
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. ACIDE SULFAMIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 8



Code de classement: C1
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. ACIDE SULFAMIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-A, S-B
 Groupe de ségrégation: 1 - acids

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. ACIDE SULFAMIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

**NETTOYANT RADIATEUR
IT107**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 8/9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

856

IATA-Quantité maximale (cargo):

60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Contient:

5 - 15 % Tensides non ioniques

< 5 % agents de surface anioniques

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique

Acide citrique

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,9,11,12,14,15.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

NETTOYANT RADIATEUR
IT107

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°2 Révision : N°1

Page : 9/9

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)